

**POUR ETRE CANDIDAT AU CONSEIL DES SUISSES DE L’ETRANGER (CSE)**

En 2021 il sera à nouveau temps d’élire pour un mandat de 4 ans (2021-2025), renouvelable, les 140 délégués au Conseil des Suisses de l’Etranger (CSE), également appelé « Parlement de la 5ème Suisse ».

Le CSE traite des thèmes et problèmes importants concernant les Suisses dans le monde, soit près de 800'000 personnes immatriculées dans les consulats.

120 membres sont représentatifs des Suisses de l’Etranger et 20 membres sont des « Suisses de l’Intérieur », personnalités politiques ou émanant d’institutions économiques ou sociales soutenant les intérêts des Suisses de l’Etranger.

La France, qui compte maintenant 200'000 ressortissants suisses immatriculés, a droit à la plus importante délégation au CSE avec 12 sièges + 2 suppléants. Les délégués devront être élus avant le 30 juin 2021. Toutefois, la situation sanitaire actuelle ayant changé la donne, si cette élection ne peut se dérouler, comme prévu initialement, lors du prochain congrès annuel de l’UASF au Havre, (éventuellement en juin 2021) elle aura lieu par correspondance selon des modalités encore à fixer.

**Quels sont les critères indispensables pour être candidat ?**

* Etre de nationalité suisse, majeur, résider en France depuis plusieurs années
* Être inscrit et **actif** dans une association suisse de France, **membre de l’UASF et donc reconnue par l’OSE**.
* Être inscrit sur les listes électorales en Suisse et être immatriculé dans un consulat suisse en France
* Parler français et/ou allemand (souhaitable)
* Etre attentif aux problèmes de ses compatriotes quels qu’ils soient et essayer de les résoudre de manière rapide et efficace, avoir le sens de la communication et le goût du travail en équipe
* Se rendre disponible deux fois par an pour assister aux assemblées du CSE en Suisse (une fois au printemps à Berne, une fois en Août lors du congrès mondial des Suisses de l’Etranger)
* S’attendre à assumer financièrement la majeure partie de ces déplacements, ce poste étant avant tout honorifique et non lucratif.
* Manifester un minimum d’intérêt pour la vie politique en Suisse

**Comment faire connaître votre candidature et où la faire parvenir ?**

* Adressez-vous au président de votre association qui présentera votre candidature à l’UASF, accompagnée d’une lettre de motivation et d’un CV, avant le 10 janvier 2021.
* Si vous n’êtes pas encore membre d’une association membre de l’UASF, inscrivez-vous auprès de l’une d’elles (liste disponible sur le site de l’ambassade et sur le site [www.uasfrance.org](http://www.uasfrance.org))
* Les informations complémentaires (cahier des charges d’un délégué, etc.) sont à votre disposition sur le site susmentionné, auprès de votre président d’association ou en me contactant par mail ou par téléphone (fmillet-leroux@sfr.fr ou 06.16.73.43.43)

Annemasse le 31.12.2020

Françoise Millet-Leroux

Présidente